

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

**Vendredi 03 septembre 2021 à 18H00**

Étaient présents : M. DEMOCRATE Patrick, M. MARTUCHOU Claude, M. PECH Nicolas, Mme BROSSARD Lisa, M. ROUZAUD Julien, M. ARBEAU Géraud, M. LANAU Thomas, M. SICRE Eric formant le quorum.

Étaient absents :

M. LAURENT Aurélien a donné procuration à M. MARTUCHOU Claude

Mme VIGNOLLES-AUDOUBERT Evelyne arrivée à 18h40 avait donné pouvoir par procuration à M. PECH Nicolas pour la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> délibération.

Date de la convocation : 30/08/2021

Secrétaire de Séance : Mme BROSSARD Lisa

## **Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H00**

Monsieur le Maire ouvre la séance, énonce les procurations et demande la permission à l'Assemblée de modifier l'ordre du jour.

Il explique au Conseil qu'il convient d'annuler la délibération relative à la fixation du prix de vente d'un bien communal (meuble bar frigo.)

Le Conseil décide de supprimer cette délibération de l'ordre du jour :

**10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à rajouter un point à l'ordre du jour :

- Désignation du choix de l'acquéreur pour la vente de la maison « de la ligue contre le cancer »

Le Conseil décide de rajouter cette délibération à l'ordre du jour :

**10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.**

### Tarifs de location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée les nouveaux tarifs de la salle des fêtes à la suite des travaux de rénovation qui ont été effectués :

|  |         |
|--|---------|
| ASSOCIATIONS                                 | GRATUIT |
| HABITANTS DU VILLAGE                         | 60 €    |
| PERSONNES EXTERIEURES AU VILLAGE             | 400 €   |
| ENTREPRISES / COLLECTIVITES / PROFESSIONNELS | 450 €   |

Monsieur le Maire présente la proposition de la gratuité pour les associations communales et intercommunales (limitrophes au village.)

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, accepte les nouveaux tarifs proposés par Monsieur le Maire.

**10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.**

### Approbation du règlement intérieur de la salle polyvalente

Monsieur le Maire explique au Conseil que, suite aux travaux de rénovation, il convient de réactualiser le règlement intérieur de la salle des fêtes pour prendre en compte, notamment, des nouveaux principes de mise à disposition.

Les utilisateurs devront avoir pris connaissance de ce règlement, le signer et s'engager à en respecter les clauses avant toute mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le nouveau règlement intérieur de la salle polyvalente.

**10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.**

### Délibération pour le projet d'implantation d'une microcentrale hydroélectrique SAVIGNAC LES ORMEAUX et AX LES THERMES – Entreprise VALOREM

M. le Maire informe le conseil d'un projet de microcentrale hydroélectrique présenté par la société VALOREM (productrice d'énergies vertes). D'après elle, il y a un réel potentiel hydroélectrique à cheval sur les communes d'AX LES THERMES et de SAVIGNAC LES ORMEAUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord de principe sur la réalisation de ce projet aux cotés de la société.

**10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.**

### Désignation de l'acquéreur de la parcelle A1216 (maison de « la ligue contre le cancer »)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération (n° 2021-07) en date du 09/03/2021, le conseil a acté le principe de vendre la maison « de la ligue contre le cancer » sise 35 route d'Espagne.

Monsieur le Maire annonce que le 17/07/2021, l'agence immobilière en charge de la vente de ce bien lui fait parvenir une proposition d'achat au prix de 125 000 € (honoraires agence inclus.) par des potentiels acquéreurs : M. et Mme BORTREAU.

Monsieur le Maire rappelle que l'intégralité des frais de notaire et des honoraires d'agence seront supportés par les acquéreurs

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte la proposition d'achat de M. et Mme BORTREAU.

**10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.**

### Renonciation au projet de viabilisation défini par l'emplacement réservé n°6 au PLU

Monsieur le Maire informe le Conseil que la parcelle A1216 (maison de « la ligue contre le cancer ») fait l'objet d'un emplacement réservé au PLU. Il avait été institué au bénéfice de la commune afin de desservir en voirie et réseaux divers l'ensemble de la zone à urbaniser dont fait partie la parcelle A1216.

Monsieur le Maire explique que la municipalité n'a plus l'ambition de réaliser le projet de viabilisation de cette zone.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte de renoncer au projet prévu sur cet emplacement réservé.

**10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.**

### Questions et informations diverses :

**La séance est levée à 19h40**